



SAINT-MARTIAL DE VALETTE

BULLETIN MUNICIPAL



**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**

DÉCEMBRE 2025

Bonne
Année
2026





LE MOT DU MAIRE

"Le premier des plaisirs est de prodiguer les bienfaits" Voltaire



Je vous présente au nom de l'équipe municipale et en mon nom, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de réussite et d'épanouissement personnel, pour vous et tous vos proches.

Je formule également des vœux d'espoir et de prompt rétablissement pour celles et ceux d'entre vous qui sont touchés par la maladie.

Je tiens à saluer et à remercier chaleureusement pour leur travail, leur implication et leur disponibilité les adjoints et les conseillers municipaux, l'ensemble des agents communaux, les associations, le personnel enseignant.

Les efforts de tous concourent à rendre notre commune toujours plus attractive et dynamique et créent des liens sociaux et humains forts au sein de notre population.

Vous le constaterez la lecture de ce dernier bulletin municipal de la mandature est restreinte en raison du respect de la période de réserve imposée par les prochaines élections municipales.

Élu en tant que conseiller municipal dès 1995 et en qualité de maire depuis 2014, je considère aujourd'hui qu'il est temps pour moi de me retirer de la vie publique.

Cette difficile décision est le fruit d'une réflexion longue et raisonnée eu égard à mon engagement dans la réussite des missions qui m'ont été confiées.

Durant ces deux mandats, j'ai œuvré avec des équipes qui avaient le souci du bien public. Je remercie l'ensemble des élus qui

m'ont accompagné dans ces missions ainsi que le personnel communal qui assure les différents services au quotidien.

Conscient que de nombreux projets sont encore à venir, j'ai eu la tentation de repartir.

Mais je préfère laisser la place à une nouvelle équipe où toutes les générations seront représentées, composée de nouveaux citoyens, femmes et hommes en leur offrant la possibilité de s'investir et d'assumer les responsabilités liées à la fonction d'élu.

La principale raison de mon choix réside dans ma prise de conscience qu'il est temps pour moi de prendre un repos bien mérité, après une vie de labeur passée sans vacances. J'occuperai mes loisirs à parcourir les beaux paysages de ce coin de Périgord que j'affectionne particulièrement, mais je souhaite surtout consacrer plus de temps à ma vie privée et familiale.

C'est donc sans aucune amertume que j'ai décidé de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales de mars 2026, vous décidez par votre vote de la suite à donner au devenir de notre commune.

J'aurais plaisir à vous rencontrer lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 23 janvier 2026 à 18H à la salle des fêtes de Moulin Grolhier.

Bonne et heureuse année à toutes et tous !

ALAIN LAGORCE

**MONSIEUR LE MAIRE VOUS PRÉSENTERA
SES VŒUX LE VENDREDI 23 JANVIER
A 18H À LA SALLE DES FETES**





Comment ça se passe ?

Une lettre du Maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de cette opération.

Puis un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne.

Ce document est indispensable, gardez le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous.

Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous pouvez contacter la commune si vous êtes absents aux dates du recensement ou si vous êtes difficile à joindre en appelant le 05 53 56 04 63 afin que nous puissions fixer ensemble un créneau.

Les agents recenseurs restent à votre écoute pour toutes difficultés.

NOUS COMPTONS SUR
VOUS POUR LEUR RÉSERVER
LE MEILLEUR ACCUEIL



Saint-Martial de Valette réalisera prochainement le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour répondre aux nécessités locales. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 15 janvier au 14 février 2026.

Pourquoi êtes vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transports utilisés et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la bonne vie de la commune. Ils permettent de :

- *Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune :*

Plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !

Répondre au recensement c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

- *Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...*

- *Identifier les besoins notamment en terme d'équipements publics collectifs (transports, maisons de retraite, équipements sportifs...), de commerces et de logements ?*

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site:

le-recensement-et-moi.fr

Les deux agents recenseurs recrutés par la municipalité sont:

- Mme Catherine DE OLIVEIRA PINTO VIEIRA
- M. Bernard MALIGNE.

ELECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Saint Martial de Valette.

Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Saint Martial de Valette, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

• Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

• Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

• Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les élections municipales et communautaires auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Si ce n'est déjà fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant la date butoir.

Vous pouvez dès maintenant vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne ;
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en mairie ou en consulat. Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site service-public.gouv.fr.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie ou, si vous résidez à l'étranger, au consulat. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un simple justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription. Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

Si vous déménagez après la date limite d'inscription pour l'une des raisons suivantes, vous pouvez vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus si :

- vous êtes agent public muté ou admis à faire valoir vos droits à la retraite après la clôture des inscriptions ou membre de la famille d'un agent public concerné ;
- vous êtes un militaire ;
- vous déménagez pour un motif professionnel ou êtes membre de la famille d'une personne déménageant pour motif professionnel.

De la même manière, si vous atteignez l'âge de 18 ans après la clôture des délais d'inscription ou que vous devenez Français par naturalisation après la clôture des délais d'inscription et que vous n'êtes pas inscrit d'office sur les listes électorales, vous pouvez aussi vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus.

Pour demander votre inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives.

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française ou, pour les élections municipales, être ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ;
- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

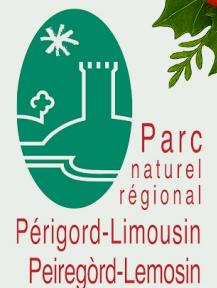
Avoir une attaché avec la commune au titre de :

- son domicile principal ;
- sa qualité de contribuable ;
- sa qualité de gérant de société



L'ACTUALITÉ DU PARC

« Nôstra vita s'inventa aquí »

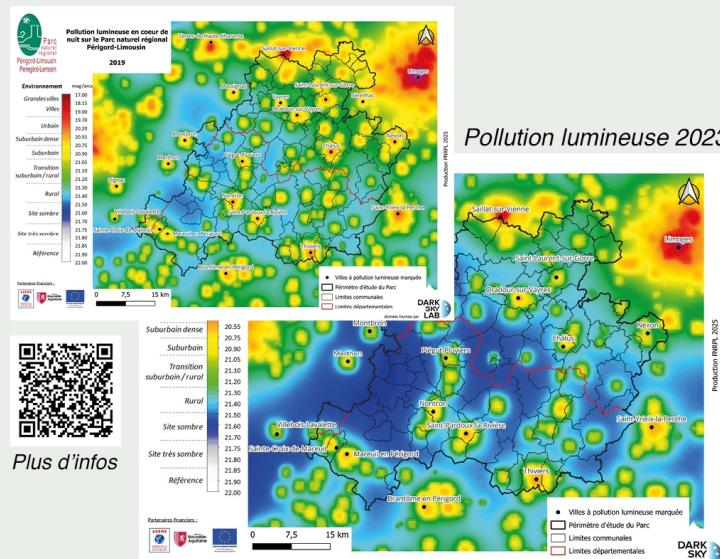


Le Parc brille !

Nuit : un nouveau label plein d'étoiles

En octobre 2025, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a été labellisé « Territoires de Villes et Villages Étoilés » dans le cadre de la 9^e édition du concours national organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes. Une distinction qui récompense les efforts menés par près de 50 communes du territoire en matière de préservation de l'environnement nocturne. Et les résultats sont visibles !

Pollution lumineuse 2019



Culture : une belle 3^e place !

Au printemps 2025, TèrraAventura, le réseau de chasses aux trésors de Nouvelle-Aquitaine, a invité ses joueurs à élire leur parcours préféré. Après plusieurs semaines de suspense, le parcours créé par le Parc à Abjat-sur-Bandiat a remporté la 3^e place de ce concours régional !

Intitulé "Zellé, Mesfia-te", le parcours plonge les aventuriers dans l'univers occitan du Périgord-Limousin. Il invite à découvrir l'histoire et les curiosités d'Abjat, tout en mettant à l'honneur la création Métiers d'art.

Alimentation : une reconnaissance nationale

Fin 2025, le Projet Alimentaire Territorial du Parc a reçu une reconnaissance de niveau 2 par le Ministère en charge de l'alimentation. Cette reconnaissance va permettre de poursuivre les actions d'accompagnement des cantines scolaires et la création d'outils de sensibilisation sur l'alimentation et l'agriculture locale. Un travail sur l'adaptation au changement climatique va également être mené avec les agriculteurs.

Agir aux côtés du Parc

Amoureux du Périgord-Limousin, vous souhaitez contribuer à préserver la qualité de votre cadre de vie ? Le Parc vous accompagne !

Devenez « Veilleurs d'étoiles ! »

Equipés d'appareils spécifiques, les veilleurs et veilleuses d'étoiles du Parc procèdent à des mesures de pollution lumineuse aux 4 coins du territoire. Depuis 2025, ils participent également aux suivis d'espèces nocturnes : rapaces, chauve-souris, vers luisants...

Mettez en place une protection environnementale durable sur votre terrain

L'Obligation Réelle Environnementale (ORE) est un outil juridique encore peu connu qui permet de mettre en place une protection environnementale durable sur son terrain, indépendamment des éventuels changements de propriétaire. Interessé.e ? Le Parc naturel régional Périgord-Limousin vous accompagne à chaque étape. Il est de plus habilité à assurer le rôle de garant environnemental, nécessaire dans la mise en place d'une ORE.

Engagez des travaux en faveur des milieux aquatiques et humides



Le Parc invite les exploitants agricoles et forestiers, détenteurs de parcelles traversées par la Dronne, la Côle ou leurs affluents à se rapprocher de ses services pour identifier les actions et financements possibles.

www.pnr-perigord-limousin.fr
info@pnrl.com
05 53 55 36 00

Une offre de soins
COMPLÈTE & INNOVANTE

- SMR gériatrique
- SMR polyvalent
- Médecine polyvalente avec lits identifiés soins palliatifs
- Unité de Soins de Longue Durée
- 2 EHPAD : Nontron et St Pardoux de la Rivière**
- Service de Soins Infirmiers à Domicile
- Accueil de jour
- Accueil de jour itinérant
- Service de repas à domicile
- Consultations externes :**
ophtalmologie, dermatologie,
pédiatrie, urologie, orthoptie
- Service de radiologie



**Centre Hospitalier de
Nontron**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ
LA PROXIMITÉ AU SERVICE DU TERRITOIRE

Centre Hospitalier de Nontron - 1 Place de l'Église - 24 300 NONTRON

05 53 60 88 00

secretariat.direction@ch-nontron.fr



7J/7
24H/24

Choisissez la sérénité !

cassiopéa
TÉLÉASSISTANCE

La Téléassistance de Cassiopea
un service de proximité, accessible à tous

05 53 53 54 54

Offre Essentielle
La téléassistance à domicile



« Marie, 68 ans,
est bien entourée par ses proches,
mais **elle vit seule à son domicile**.

Avec son médailon Cassiopea, elle peut déclencher rapidement un appel d'urgence. Pour ses promenades à l'extérieur en toute sécurité, elle ne sort jamais sans sa téléassistance mobile et géolocalisable.

Marie est sereine et sa famille est rassurée »

Offre Mobilité
La téléassistance géolocalisée

PROCHAINEMENT
Offre Tranquillité
La téléassistance intelligente à domicile

3 mois offerts* grâce au partenariat
avec votre Mairie et Cassiopea
Une conseillère vous renseigne sur
rendez-vous.



Dont le mois d'installation et sous conditions



www.cassiopea.fr



6

ASSOCIATIONS

AMICALE LAÏQUE

L'amicale laïque de Saint Martial de Valette œuvre depuis plusieurs années dans l'intérêt des enfants de l'école mais aussi de toutes les familles.

En effet, l'amicale organise tous les ans plusieurs manifestations afin de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires telles que piscines, cinéma, etc...

Grâce à ces actions, cela ne coûte rien aux parents.

A cette occasion, elle a organisé un vide ta chambre le 16 novembre à la salle des fêtes de St Martial de Valette. Une vente de sapins de Noël et une vente en partenariat avec les 2 Noix'elles ont également étaient proposées.

Un spectacle, un petit cadeau et un goûter sont offerts aux enfants pour Noël.

D'autres actions seront menées tout au long de l'année : un loto est prévu le 7 mars 2026.

Le bureau et les membres de l'amicale laïque remercient toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'association et espèrent continuer à œuvrer pour les années à venir.

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe en place, tous les **bénévoles sont bienvenus**.

Le bureau de l'amicale laïque de St Martial de Valette

**LE 7 FÉVRIER 2026
À LA SALLE DES FÊTES
DE SAINT-MARTIAL
GRAND LOTO ORGANISÉ
PAR LE COMITÉ DES FÊTES**



GAZETTE DU PICATAU

Bonjour à toutes et tous,

C'est la "gazette du picatau". Et oui nous sommes toujours là.

Nous serions ravis que certains, voir nombre d'entre vous, viennent s'investir dans notre association... vous savez toutes ces personnes qui disent s'ennuyer entre leurs quatre murs...

Nous vous assurons que nous passons de bons moments.

A vous de voir. Peut-être à bientôt. Ne jouez pas les timides

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes a été recréé le 4 avril 2025.

Depuis sa création trois événements ont été organisés:

- Un marché gourmand
- Une chasse au trésor
- Un vide grenier et fabrication de jus de pomme artisanale

Nous avons toujours besoin de bénévoles pour aider ponctuellement ou bien plus si affinités... Toute aide est la bienvenue !

**RESTAURANT
LE PÉRIGORD
À CE NUMÉRO :
05 53 60 32 36**

MAIRIE - 1 PLACE DU 19 MARS 1962 - 24300 SAINT-MARTIAL DE VALETTE
TÉLÉPHONE : 05-53-50-04-63 MAIRIE SAINT-MARTIAL DE VALETTE.FR
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : MONSEIGNEUR ALAIN LABORDE NOTRE MAIRE
RÉDACTEURS : MM. GOUILHERS, GÉRALD, JOUEN, BAYLET ILLUS. JOPA
SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE : [HTTP://SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE.FR](http://SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE.FR)
MERCI D'ÊTRE TOUJOURS PLUS NOMBREUX À NOUS LIRE !!!

